



# CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX PUCES DES COUTURIERES.

Saint Aubin 91190 (Essonne) ;

Dimanche 8 novembre 2026 de 9h à 17 h.

Organisée par l'AHS A (association des habitants de Saint Aubin°  
Avec la collaboration de l'association FILATATI (MJC Tati à Orsay Essonne)

## **Installation des exposants :**

Dimanche 8 novembre 2026 à partir de 8 heures

Votre emplacement sera attribué le jour même.

Les exposants s'engagent :

- A rester jusqu'à la fin de la manifestation
- A laisser leur emplacement propre à leur départ.

2 personnes autorisées par table.

2 tables maximum par personne.

Aucun professionnel accepté.

La réglementation relative à la vente au déballage sera appliquée (décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009) : déclaration sur l'honneur et registre d'identité.

Chaque participant devra envoyer une photocopie de sa carte d'identité et signer le bulletin d'inscription.

Les animaux ne sont pas acceptés.

Les articles autorisés sont en adéquation avec le thème des travaux d'aiguilles.

Pas d'exposant alimentaire.

Les organisatrices se réservent le droit de faire retirer tout objet ne correspondant pas à la manifestation.

L'association n'est pas responsable en cas de vols ou d'accident qui peuvent intervenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Salle chauffée.

Toilettes à disposition.

Parking à proximité.

Accès handicapés.

Restauration sur place.

## BULLETIN D'INSCRIPTION PUCES DES COUTURIERES.

Saint Aubin 91190 (Essonne) ;  
Salle de la colombe (à côté de la mairie)  
Dimanche 8 novembre 2026 de 9h à 17 h.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Tarifs : 10 euros pour 1 table ( 180 cm/75 cm), 2 chaises, grille sur demande.

Quantité  x 10 euros =

Grille verticale                      oui                       non

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

– ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile

(article R 321-9 du code pénal),

– ne pas être commerçant,

– avoir pris connaissance du règlement joint de la manifestation, l'accepter et m'y conformer en tous points.

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2025

Signature :

### **Règlement : Chèque ou via Helloasso.**

Chèque à l'ordre de l'AHSa ; A envoyer à :

AHSa,  
Salle de la colombe,  
Place de la mairie  
91190 Saint Aubin.

Inscription avant le : 31/10/2026.

Inscription définitive en fonction des places disponibles.

Accompagnée du règlement, du bulletin des conditions d'inscription signé et de la photocopie de la carte d'identité.

Non remboursable si désistement.

Contact :

[amandinenuboer@ahsa.fr](mailto:amandinenuboer@ahsa.fr)

ou [morganebence@ahsa.fr](mailto:morganebence@ahsa.fr)



## INFORMATIONS POUR LES EXPOSANTS

**Dimanche 8 novembre 2026, vous serez accueilli(e)s à partir de 8 heures.**

**Salle de la Colombe, place de la mairie 91190 - Saint Aubin.**

Les organisatrices portent un badge.

Un emplacement le long de la salle est possible pour décharger et charger votre matériel.  
Il vous sera demandé de garer ensuite votre véhicule sur un parking dans le village.

Un fléchage aux entrées du village vous indique la direction de la salle.

***Nouveauté cette année :***

***Un café aiguilles sera proposé, venez avec vos encours pour partager vos techniques et astuces !***

Au plaisir de vous rencontrer.

Morgane, Amandine, Corinne, Annick ;